

La loi orientation favorise la réussite de tous les étudiants

Soixante-trois présidents d'université expliquent que la loi orientation et réussite des étudiants et la nouvelle procédure d'affectation Parcoursup répondent aux besoins des élèves à condition qu'ils soient davantage pris en charge par l'Etat

Collectif

Les universités françaises doivent aujourd'hui faire face à un double défi : d'une part la nécessité de l'accueil d'un nombre toujours plus important d'étudiants, et d'autre part l'accompagnement de ces mêmes étudiants vers la réussite. Cette massification de l'enseignement supérieur doit ainsi s'accompagner d'une individualisation de plus en plus indispensable des parcours en considération de la pluralité des profils des nouveaux étudiants.

Dans un certain nombre d'universités, des personnels et des étudiants sont actuellement mobilisés contre la loi orientation et réussite des étudiants (ORE). Leur principale source d'inquiétude est fondée sur la liberté d'accès aux études supérieures pour tous les lycéens titulaires du baccalauréat. Nos universités souscrivent à cette aspiration légitime, car le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être totalement concentré sur cette mission cardinale : mettre les étudiants au cœur de son action afin de les faire réussir.

Cependant, un constat s'est largement imposé. Le système en place jusqu'à présent, parce qu'il est peu efficace, injuste et inéquitable, ne remplit

pas cette fonction. Peu efficace au regard du taux national de succès en licence en trois ans (28,7 % des néobacheliers), injuste quand le tirage au sort est nécessaire, et inéquitable quand ce système ne permet pas aux plus démunis de réussir.

Se contenter de constater une situation qui n'évolue pas depuis des années s'apparente, qu'on le veuille ou non, à une vraie sélection qui a l'hypocrisie de ne pas dire son nom. Un tel système qui conduit deux étudiants sur trois à l'échec devrait-il être main-

tenu ? L'échec n'est pas une fatalité, premièrement parce qu'il s'explique, et deuxièmement parce qu'il peut être surmonté.

En effet, l'échec des étudiants repose essentiellement sur un triple déficit. D'abord, un déficit d'orientation : quels buts sont poursuivis ? Comment sont-ils investis/valorisés. Ensuite un déficit de compétences ou de maîtrise des outils nécessaires au travail universitaire, à la fois ponctuel (prendre des notes, organiser des arguments, maîtriser l'orthographe), mais aussi stratégique (penser un emploi du temps, anticiper les échéances, etc.). Et enfin un déficit de contrôle de sa capacité à conduire un projet – notamment par la prise de conscience d'éventuels manques.

C'est ce diagnostic qui guide depuis une dizaine d'années nos universités, qui ont développé avec succès, sur le mode expérimental et sur la base du volontariat, des stratégies autour de quatre mots-clés essentiels : information, orientation, accueil, accompagnement. Une information auprès des lycéens pour permettre une orientation éclairée, un accueil parfois individualisé à l'arrivée dans le monde de l'université qui peut se révéler déroutant, et un accompagnement des publics les plus en difficulté (tutorats en tout genre, tests de positionnement, groupes de niveaux, mises à niveau, passerelles entre différentes formations, etc.).

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Jusqu'à présent, ces différents dispositifs ont été déployés sans une reconnaissance institutionnelle de leur efficacité par notre tutelle, hors des appels à projets, comme les Initiatives d'excellence en formations innovantes ou Nouveaux Coursus à l'université. Mais ces appels financent des expérimentations, et non une vision nationale et généralisée des évolutions attendues.

La loi ORE, qui s'inscrit dans ces expériences et leur volonté de faire réussir les étudiants, reconnaît enfin les principales valeurs qui sont les nôtres depuis des années : accueil du plus grand nombre, réussite et ascenseur social. En quoi, dans ce cadre, la loi ORE et le dispositif Parcoursup sont-ils une solution possible ? Que proposent-ils ?

Tout d'abord, le tirage au sort est supprimé dans les filières non sélectives mais contingentées. Par ailleurs, cette procédure permet au futur étudiant de faire le point sur ses envies et ses aspi-

**METTRE EN ŒUVRE
CETTE LOI SANS
MOYENS NOUVEAUX
À LA HAUTEUR
DES ENJEUX
ET INSCRITS DANS
UNE PERSPECTIVE
PLURIANNUELLE, CE
SERAIT LA CONDAMNER**

pour les études et son devenir professionnel, et elle suppose une réflexion sur la cohérence d'un parcours au regard des acquis. Elle permet aussi aux équipes pédagogiques de mieux formaliser les attendus, et de faire le point sur l'écart entre les compétences acquises et nécessaires, et ainsi d'expliquer à l'étudiant les dispositifs pensés pour remédier aux éventuels manques. Ce n'est en rien une sélection ; il s'agit au contraire d'organiser un accompagnement vers la réussite pour l'ensemble des lycéens qui auront fait le choix de l'université.

Toutefois, cet ambitieux travail d'information, d'orientation active, d'accueil et d'accompagnement ne peut se concevoir et réussir dans la durée sans

un engagement fort de l'Etat. Nos universités sont prêtes à le porter. Il est indéniable que des moyens nouveaux sont demandés à la nation, à l'image de l'effort qui a été consenti lorsqu'il s'est agi d'accueillir plus de lycéens dans le secondaire. Il s'impose de dé-

ployer des moyens humains (enseignement, ingénierie de formation, soutien pour les étudiants, etc.) et financiers (réorganisation et suivi des parcours, bourses, etc.) pour accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans cette mission. Mais le montant de ces moyens sera toujours bien inférieur au coût social que génère l'échec.

Remettre en cause une loi qui place au cœur du dispositif de formation universitaire la réussite des étudiants, dans toute leur diversité, ce serait à la fois nier la réalité vécue et continuer de sacrifier une partie de la jeunesse qui nous fait confiance. Mettre en œuvre cette loi sans moyens nouveaux à la hauteur des enjeux et inscrits dans une perspective pluriannuelle, ce serait la condamner à l'échec. ■

Joël Alexandre, président de l'université de Rouen-Normandie ; David Alis, président de l'université Rennes-I ; Mohamed Amara, président de l'université de Pau et des pays de l'Adour ; Abdelhakim Artiba, président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ; Jean-Pierre Astruc, président de l'université Paris-XIII ; Philippe Augé, président de l'université de Montpellier ; Jacques Bahi, président de l'université de Franche-Comté ; Jean-François Balaudé, président de l'université Paris-Nanterre ; Yvon Berland, président d'Aix-Marseille université.

Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemonde.fr

La tenue de ces simulacres de partiels est irresponsable

Un collectif d'universitaires de Paris I-Panthéon-Sorbonne dénonce l'instrumentalisation des examens par le gouvernement

Collectif

Une colère gronde sur nos campus, les assemblées générales accueillent un public de plus en plus nombreux, les cours sont suspendus les uns après les autres. Et pourtant, à entendre les déclarations du gouvernement, tous les étudiants passeront leurs examens. Circulez, y a rien à voir ! Il nous paraît essentiel de revenir sur la situation à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés à l'heure des partiels et de rappeler un certain nombre de faits.

En focalisant sa communication sur l'organisation des examens, le gouvernement a imposé aux universités de renoncer à l'organisation sereine et concertée d'évaluations dignes de ce nom, renforçant ainsi les tensions au sein de la communauté universitaire. Dans ce contexte, nous avons été nombreux à nous poser une question centrale : quel sens auraient des partiels alors que certains étudiants n'ont eu qu'un seul mois de cours il y a de cela plusieurs semaines ? Pour répondre aux injonctions gouvernementales, des « partiels » ont cependant été maintenus et devaient commencer cette semaine à Paris-I sans qu'aucune des conditions nécessaires à leur bon déroulement soit réunie, sous l'œil des CRS et dans le mépris le plus total des appels à la raison des assemblées générales des personnels appelant à leur annulation ou à leur report.

MANQUE DE COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE

Étant donné l'ampleur de la mobilisation actuelle, dans notre université et partout en France, pourquoi s'obstiner à affirmer que l'opposition à la tenue des partiels n'est le fait que de quelques « *agitateurs professionnels* », d'étudiants opportunistes ? Eh bien non. Pour nous, enseignants à l'université Paris-I, attachés à la réussite effective des étudiants et à une évaluation juste, c'est bel et bien la tenue de ces simulacres d'examens qui est irresponsable.

Plus fondamentalement, le métier d'enseignant ne consiste pas à délivrer des notes ou des certifications vides de sens ; cette course aux résultats rappelle malheureusement que l'éducation est précipitée dans une logique marchande où la note primerait sur la pédagogie, les contenus, les savoirs et les échanges. Au contraire, la tenue des partiels et leur instru-

mentalisation par un gouvernement qui tient à les maintenir coûte que coûte se font au mépris de l'équité entre les étudiants et de toute cohérence pédagogique.

Une université qui fonctionne n'est pas une université dont la mission principale serait la sélection et l'évaluation. C'est une université qui dispense des contenus pédagogiques, transmet des savoirs et forme l'esprit critique des étudiants. C'est une université qui est en mesure d'assurer la libre expression et reconnaissance de toutes celles et tous ceux qui y travaillent et y étudient. Nous ne saurions être tenus pour responsables aujourd'hui de l'échec des étudiants alors que nous n'avons de cesse de dénoncer le manque chronique de moyens, consécutif aux coupes budgétaires successives dans l'université publique, et la préférence marquée par les différents gouvernements pour les grandes écoles, pour les classes préparatoires, accueillant pourtant un public beaucoup plus favorisé socialement.

Ces gouvernements nous ont conduits à exercer nos métiers dans des conditions inadmissibles au détriment de la réussite des étudiants. Les universités ont été petit à petit asphyxiées pour mieux convaincre ensuite l'opinion qu'elles devraient accueillir de moins en moins d'étudiants en décidant une fois pour toutes qu'il n'y a pas l'opportunité de suivre des études supérieures à l'université et qui n'en a pas le droit. La coupe est pleine ! Face au jusqu'au-boutisme d'un gouvernement qui prend pour cible l'ensemble des services publics, nous restons déterminés et fiers du combat mené par notre communauté universitaire, étudiants et personnels. ■



Premiers signataires : **Armelle Andro**, professeure des universités, démographie ; **Raphaël Bailly**, maître de conférences, mathématiques ; **Magali Bessone**, professeure des universités, philosophie ; **Bertrand Binoche**, professeure des universités, philosophie ; **Nicolas Bourgeois**, maître de conférences, informatique ; **Laurent Boyer**, maître de conférences, informatique ; **Bilge Ertugrul**, maîtresse de conférences, allemand ; **Sylvie Fol**, professeure des universités, géographie

Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemondo.fr

Pourquoi nous refusons le blocage de Nanterre

Des enseignants-chercheurs de l'université de Paris-Nanterre s'insurgent contre l'obstruction des bâtiments et l'annulation des examens

Collectif

Lundi 16 avril, à 8 heures, devait démarrer la session d'examens de fin d'année à l'université Paris-Nanterre. Les étudiants n'ont pas pu entrer. Les portes étaient chainées depuis 6 heures du matin et bloquées par des manifestants ayant choisi ce moyen pour s'opposer à la loi d'orientation et de réussite des étudiants (dite « loi Vidal »).

Cette action fait suite à l'adoption d'une troisième motion « à l'unanimité lors de l'assemblée générale des personnels du 12 avril concernant la grève et la tenue des examens », qui comprenait également le vote de la grève, « l'annulation des examens » et « la validation automatique avec la note politique de 20/20 ».

FORMER AU MIEUX LES ÉTUDIANTS

Nous sommes enseignants-chercheurs à l'université Paris-Nanterre. Nous sommes, derrière les signataires officiels de cette tribune, très nombreux à ne pas nous reconnaître dans cette « assemblée générale », dont nous ne nions aucunement le droit à exprimer toutes les opinions et revendications qu'elle juge légitimes, mais qui ne représente que l'une des voix, parmi tant d'autres, de notre communauté. Notre « communauté universitaire » – et le terme nous paraît très juste en ce qui concerne Nanterre – est diverse, contrastée, complexe. Nous ne prétendons pas, contrairement à ces « personnels enseignant-es/chercheur-es et BIATSS [bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé] de l'université, réunis en AG le jeudi 12 avril », la représenter dans son ensemble. Ce serait faire injure à sa diversité, ses nuances et surtout son infinie richesse.

Nous avons, y compris parmi les signataires de cette tribune, des appréciations contrastées et parfois opposées, de la loi Vidal, de son bien-fondé, de sa mise en œuvre, de la gestion par notre présidence des événements de ces derniers jours, et notamment de l'intervention policière ayant entraîné une fermeture du campus lundi 9 avril. Au sein de nos unités de formation et de recherche (UFR), nous débattons depuis des mois du processus de réforme en cours,

nous exprimons nos désaccords, nos contraintes, nos réticences, nos colères et nos espoirs. C'est là notre force. C'est ce qui fonde la raison d'être de notre métier d'enseignant-chercheur : la liberté de débattre, et la certitude que ce débat puisse être pluriel, sans qu'une voix prétende s'imposer sans légitimité aucune en notre sein et, sans doute de manière encore plus préoccupante, à l'extérieur de nos murs.

Ce qui nous rassemble, au-delà de nos divergences, nous signataires de cette tribune et sans doute au-delà, c'est ce qui fait le cœur de notre mission : la formation de nos étudiants. Nous voulons être en mesure, comme d'ailleurs nos étudiants le demandent, par une pétition qui rassemble déjà près de 3 000 signatures, d'organiser des examens dans les meilleures conditions possibles, de délivrer des diplômes de qualité, reconnus. Nous refusons le blocage des bâtiments. Nous rejetons la revendication aberrante et illégale d'une validation automatique du semestre avec une note « politique » de 20/20.

Cette surenchère démagogique, qui ne tient aucun compte des mérites et du travail des uns et des autres, va bien au-delà de l'exercice légitime du droit de grève. C'est la méritocratie, incarnée par l'université de la République, qui est menacée par ces procédés : une note automatique ne sanctionne pas un étudiant méritant. Elle affaiblit la valeur des diplômes et des formations. Elle touche la crédibilité de notre université, dont nous sommes fiers, pour les perspectives qu'elle parvient à offrir à des milliers de jeunes, dans un contexte budgétaire contraint et des conditions difficiles. ■

¶

Myriam Benlolo-Carabot, professeure de droit public; **Frédéric Constant**, maître de conférences en histoire du droit; **Sylvain Destephen**, maître de conférences en histoire romaine; **Gilles Ferragu**, maître de conférences en histoire contemporaine; **Cécile Guérin-Bargues**, professeure de droit public; **Hervé Inglebert**, professeur en histoire ancienne; **Brigitte Krulic**, professeure en études germaniques; **Anne Lacheret-Dujour**, professeure de sciences du langage; **Dominique Meurs**, professeure d'économie; **Christel Müller**, professeure d'histoire grecque; **Jean-Robert Raviot**, professeur en études russes; **Ismaël Omarjee**, maître de conférences en droit privé; **Graham Roberts**, maître de conférences en études russes; **Stéphanie Rohlfing-Dijoux**, professeure en études germaniques.